

Réunion

Bureau Syndical

Mercredi 08 mars 2023

1 rue Max DEVAUX
à VESOUL





Observations sur le procès verbal du Bureau syndical de la réunion du 11 janvier 2023

Désignation d'un secrétaire de séance

Modification du guide de aides

Afin de faire face à la montée des demandes en projet EnR (PV, chaufferie bois) et ceux à venir ainsi que la perte de trésorerie engendrée par les forts investissements de ces dernières années, il est proposé une série de modifications du guide des aides :

Eclairage public :

Il est rappelé que les aides du Syndicat pour le renouvellement des luminaires avec économie de 50%, par un luminaire à LED (pour mémoire 80% d'aides en 2022) étaient suspendues compte tenu de la mise en place par l'Etat d'un Fonds vert destiné, entre autres objectifs, à aider les collectivités à passer leur éclairage public en leds.

Les modalités de mise en place du Fonds Vert sont désormais précisées.

Modification du guide de aides

Proposition pour 2023 :

Pour les luminaires de plus de 15 ans :

- communes où le SIED 70 perçoit la TICFE :
Aide du SIED 70 de 50%, (complétée par le Fonds Vert (30 %))
(pour 80 % en 2022)
- communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TICFE :
Aide du SIED 70 de 20%,
(complétée par le Fonds Vert (30 %))
(pour 40 % actuellement)

Modification du guide de aides

Considérant :

- le faible gain financier à passer de luminaires SHP récents à des luminaires Leds au regard de l'investissement global nécessaire ;
- l'extinction nocturne désormais couramment pratiquée ;
- l'aide déjà octroyée par le syndicat à ces collectivités ;
- la destruction de valeur comptable par le remplacement de luminaires non amortis.

Pour les luminaires dont l'âge se situe entre 10 ans révolus et 15 ans compris :

- communes où le SIED 70 perçoit la TICFE :
Aide du SIED 70 de 20% (complétée par le Fonds Vert (30 %))
- communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TICFE :
Aide du SIED 70 de 10% (complétée par le Fonds Vert (30 %))

Modification du guide de aides

Par ailleurs, concernant l'éclairage public d'une voie existante en lien avec une opération d'aménagement esthétique si mise en place de luminaire à LED, il est proposé d'appliquer le dispositif suivant :

- *pour les dossiers lauréats de l'appel à projets dissimulation de réseau 2023 :*
 - communes où le SIED 70 perçoit la TICFE :
Aide du SIED 70 de 50% (compris le Fonds Vert perçu par le Syndicat)
 - communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TICFE :
Aide du SIED 70 de 10% ou du Fonds Vert perçu par le Syndicat
- *pour les dossiers lauréats de l'appel à projets dissimulation de réseau 2024 :*
 - communes où le SIED 70 perçoit la TICFE :
Aide du SIED 70 de 20% (50 % actuellement)
 - communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TICFE :
Aide du SIED 70 de 10% ou du Fonds Vert perçu par le Syndicat

Modification du guide de aides

Eclairage public d'une voie existante (extension EP ou travaux liés à une extension ou un renforcement de réseau DPE) :

- communes où le SIED 70 perçoit la TICFE :
Aide du SIED 70 de 10% (pour 15 % en 2022)
- communes où le SIED 70 ne perçoit la TICFE :
Aide du SIED 70 de 5% (maintien à 5 %)

Modification du guide de aides

En outre, il est proposé d'appliquer des Frais Internes de Maîtrise d'Oeuvre (FIMO) de 9.5 % aux opérations d'éclairage public et de génie civil de télécommunication au même titre que ce qui est appliqué sur les travaux de distribution publique d'électricité dans les communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TICFE.

Modification du guide de aides

Par ailleurs, il est proposé de fixer une limite à l'enveloppe de subventions versées à ce titre en s'alignant, pour l'assiette éligible, à ce que l'Etat sera en capacité de subventionner au titre du Fonds vert dans ce domaine dans la limite de 900 000 € HT.

Comme pour le Fonds vert, l'ordre de priorité sera celui de la date de la délibération de la Collectivité sollicitant l'aide du syndicat. Au-delà de ce montant, les demandes devront faire l'objet d'une étude préalable dans le cadre d'un appel à projets (à définir) pour l'année 2024.

Modification du guide de aides

Appel à projets MDE bâtiments 2023 :

Le jury de l'appel à projets Maitrise de l'Energie, Bâtiments 2023 s'est tenu le 2 février dernier au cours de la commission Economies d'Energie - Performances énergétiques et Energies Renouvelables du même jour.

Il est précisé que les plans de financement présentés ne tenaient pas compte du Fonds Vert auquel certaines collectivités candidates pouvaient prétendre. Le Jury n'a donc pu effectuer qu'un classement des projets sans pouvoir calculer le montant de financement possible du SIED 70 pour chacun d'eux.

Il est proposé d'arrêter la liste de projets éligibles à ceux qui l'auraient été sans subvention du Fonds Vert soit les 19 premiers dossiers de la liste.

Par ailleurs, il est proposé de fixer les conditions de subvention et le montant de l'enveloppe d'un éventuel appel à projets MDE bâtiment 2024 au vu des résultats de l'exercice 2023.

Modification du guide de aides

Bois énergie :

Il est rappelé que, par délibération n°8 du 11 janvier 2023, le Bureau Syndical a défini le plafond de la subvention attribué à chaque projet de réalisation de chaufferie bois.

Pour mémoire, ces derniers sont de :

- 50 000 € sur le territoire des communes où le SIED 70 perçoit la TCFE
- 25 000 € sur le territoire des communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE

Il est proposé de fixer la limite de l'enveloppe de subventions versées à ce titre à 100 000 € annuel à partir de 2023. Comme pour le Fonds vert, l'ordre de priorité sera celui de la date de dépôt de la demande de subvention.

Modification du guide de aides

Extension de réseaux pour eau et assainissement :

Il est rappelé au Bureau Syndical que les extensions de réseaux d'électricité pour station de pompage, station d'épuration, jusqu'à un montant de 80 000 € HT sont financées à 100 % par le Syndicat.

Ces constructions pouvant bénéficier de subventions par ailleurs dans le cadre des budgets liés à l'eau et l'assainissement, il est proposé de passer ce taux de financement à 40 % (soit 60 % à la charge du demandeur).

Modification du guide de aides

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 en 2022	Participation du SIED 70 en 2023
Renforcement de réseau existant, création et raccordement sur le réseau BT existant de nouveaux postes de transformation	100%	100%
Sécurisation des réseaux fils nus (2)	100%	100%
Sécurisation des réseaux fils nus de petites section (2)s	100%	100%
Amenée de l'électricité vers un équipement public	100%	100%
Branchement d'équipements public dans la limite de 2000 € de subvention, sur présentation de la facture du Concessionnaire acquittée	40%	40%
Amenée de l'électricité en limite d'un lotissement public ou privé	100%	80%
Extension BT individuelle pour des travaux à la charge de la CCU (3)	100%	80%
Extension du réseau pour une nouvelle exploitation agricole ou une stabulation comprenant une salle de traite ou une maison d'habitation, station de pompage, station d'épuration, jusqu'à un montant de 80 000 € HT de travaux(3)	100%	40%
Extension du réseau pour une nouvelle exploitation agricole ou une stabulation comprenant une salle de traite ou une maison d'habitation, station de pompage, station d'épuration au-delà d'un montant de 80 000 € HT de travaux (3)	40%	40%
Extension du réseau pour un équipement exceptionnel, y compris postes et raccordements HTA et BT nécessités par tout usager demandant plus de 120 kVA jusqu'à un montant de 80 000 € HT de travaux (3)	55%	40%
Extension du réseau pour un équipement exceptionnel, y compris postes et raccordements HTA et BT nécessités par tout usager demandant plus de 120 kVA au-delà d'un montant de 80 000 € HT de travaux, travaux de raccordement de pylônes de téléphonie mobile, de borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (3)	40%	40%
Travaux d'éclairage public liés : fourreaux et câblé EP lors d'une extension individuelle ou lors d'un renforcement : commandes EP, repose de luminaires existants et uniquement fourreau dans le cas de passage de l'aérien au souterrain et câbles EP relevant de nouveaux départs créés lors de l'installation d'un poste de transformation	100%	100%
Travaux de GCT liés lors de la reprise de GC existants si RRCE aérien	100%	100%
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements publics à usage d'habitations, commerces, industries, y compris les ZAC et les lotissements des bailleurs sociaux	80%	60%
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements privés (y compris Habitat70 et SOCAD) ou en voies privées	55%	40%

Les travaux 2023

SITUATION AU 08/03/2023							
DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2023							
Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme (DOB 30/11/2022)	Montant HTVA des travaux validés le 11/01/2023	Montant HTVA des travaux proposés le 08/03/2023	Montant total HTVA des travaux acceptés en 2023	Montant HTVA de programmation 2023 disponible	
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE							
FACE	tranche A/B : renforcement	1 370 000 €	1 280 200 €	93 270 €	1 373 470 €	-3 470 €	-0,25%
	tranche A/B : extension	230 000 €	51 300 €	90 060 €	141 360 €	88 640 €	38,54%
	tranche S : sécurisation fils BT nus	710 000 €	655 000 €	83 770 €	738 770 €	-28 770 €	-4,05%
	tranche C : aménagement esthétique	770 000 €	771 542 €	0 €	771 542 €	-1 542 €	-0,20%
Sdpe	renforcement et sécurisation hors FACÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
	aménagement esthétique A8	860 000 €	870 470 €	0 €	870 470 €	-10 470 €	-1,22%
	aménagement esthétique hors A8 et FACÉ	500 000 €	638 976 €	0 €	638 976 €	-138 976 €	-27,80%
	Suppression de cabines hautes	100 000 €	0 €	0 €	0 €	100 000 €	100,00%
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	2 000 000 €	247 800 €	163 570 €	411 370 €	1 588 630 €	79,43%
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	300 000 €	9 400 €	276 370 €	285 770 €	14 230 €	4,74%
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		6 840 000 €	4 524 689 €	707 040 €	5 231 729 €	1 608 271 €	23,51%

Les travaux 2023

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA sans FIMO des travaux du programme (DOB 30/11/2022)	Montant HTVA des travaux validés le 11/01/2023	Montant HTVA des travaux proposés le 08/03/2023	Montant total HTVA des travaux acceptés en 2023	Montant HTVA de programmation 2023 disponible	
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :							
S _{EP}	Eclairage public : optimisation	300 000 €	0 €	713 750 €	713 750 €	-413 750 €	-137,92%
	Eclairage public	850 000 €	641 044 €	42 130 €	683 174 €	166 826 €	19,63%
S _{GCT}	Génie civil communications électroniques	1 000 000 €	488 648 €	49 012 €	537 660 €	462 340 €	46,23%
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		2 150 000 €	1 129 692 €	804 892 €	1 934 584 €	215 416 €	10,02%
Travaux d'éclairage public dont les communes conservent la maîtrise d'ouvrage		Montant global de la participation du SIED 70 (DOB 30/11/2022)	Montant HTVA des travaux validés le 11/01/2023	Montant HTVA des travaux proposés le 08/03/2023	Montant total HTVA des travaux acceptés en 2023	Montant HTVA de programmation 2023 disponible	
Participation du SIED 70		150 000 €	4 249 €	51 522 €	55 771 €	94 229 €	62,82%

Les travaux 2023

MALVILLERS – E8245 236 000 € Raccordement du poste source producteurs 33 / 225 kV : Les Groseliers 2 pour permettre notamment le raccordement du projet éolien du Blessonnier : 11 éoliennes à Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt et Volon (46,2 MW).



Audits Energétiques- demande de subvention

- Le SIED 70 offre des audits énergétiques aux communes et EPCI qui adhèrent au service CEP.
- Ces audits bénéficient d'un financement du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 70 % de leur montant HT, les 30 % restant étant actuellement financés par le Syndicat.
- Le montant des audits prévus pour l'année 2023 s'élèvent à 100 000€ HT.
- Il est proposé de solliciter les aides de l'Etat au titre du Fonds Vert pour ces études à hauteur de 10 % (10 000 €).

Eclairage Public- demande de subvention

- Le SIED 70 est maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public pour les communes qui lui délèguent la maîtrise d'ouvrage.
- A ce titre, le SIED 70 peut déposer des demandes de subvention au titre du Fonds Vert pour le compte des communes lui ayant délégué cette maîtrise d'ouvrage.
- Il est proposé de solliciter les aides de l'Etat au titre du Fonds Vert pour les travaux d'éclairage public (rénovation en accompagnement d'aménagements esthétiques, rénovation énergétique) au taux le plus élevé possible.

Convention de partenariat avec l'Etat – Fonds vert

- L'instruction des dossiers de demande d'aides au titre du Fonds vert nécessitent une expertise technique que possède déjà le SIED 70 dans le domaine de l'éclairage public (technicien réseaux) et dans le domaine du bâtiment (CEP, économe de flux).
- Il est proposé d'établir une convention de partenariat entre le SIED 70 et l'Etat pour le Fonds Vert, le SIED 70 réalisant les analyses techniques des dossiers déposés, notamment dans le cadre de l'appel à projets Bâtiment, l'Etat finançant le coût financier d'un CEP.

Convention cartographie Enedis 2023

- L'article 45 du cahier des charges du contrat de concession signé avec Enedis prévoit la fourniture gratuite à l'autorité concédante des plans mis à jour du réseau basse et haute tension existant.
- Les modalités de mise en œuvre de cette transmission sont fixées par (3) conventions qui détaillent notamment les caractéristiques des plans fournis ainsi que les modalités de transmission de ces plans dans le respect des obligations de confidentialité des informations commercialement sensibles.
- Il est proposé au Bureau Syndical d'approuver les termes de ces conventions et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions proposées.

Tarification des IRVE - Plafonnement

Les tarifs de recharge sur les bornes de recharge du Syndicat comprennent une pénalité indexée sur le temps, destinée à dissuader les usagers d'un stationnement excédant le temps de recharge les bornes.

Pour mémoire, cette dernière représente :

- P4 = 0.2 €/min, appliqué dès la fin de la charge pour les bornes rapides ;
- P4 = 0.2 €/min, appliqué 30 minutes après la fin de la charge pour les bornes accélérées.

Ce dispositif sans limite présente le risque d'une facturation abusive et excédentaire pour les usagers.

Afin de limiter ce risque, il est proposé de plafonner le montant de la charge facturée à 75 € TTC.

IRVE – VESOUL - Convention avec Intermarché

Par convention signée le 23 mars 2016, l'occupation du terrain sur le parking de l'Intermarché de Vesoul était accordée à titre gratuit, le SIED 70 proposant des charges gratuites accessibles à tous les clients du supermarché, l'électricité étant fournie par le magasin.

Cette occupation se fera désormais à titre onéreux compte tenu de l'activité désormais tarifée de la recharge au 01/01/2023. Le coût de l'occupation annuelle de ce terrain est désormais fixé à 1 700 € et comprend la fourniture d'électricité par le supermarché, assorti d'une formule de révision annuelle établie sur la base de l'indice TP01 (Indice général tous travaux) des travaux publics.

Il est proposé au Bureau Syndical d'adopter le projet d'avenant à la convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Raccordement installation photovoltaïque à AMANCE

Il est rappelé que la majorité des postes situés sur le secteur de la SICAE Est ne permettent plus le raccordement de producteur d'électricité en injection.

En octobre 2021, la SASU AMANCE PV, représentée par M. Mathieu DEBONNET, a déposé une demande de raccordement pour un site de Production Photovoltaïque de 2414 kW en injection, la Centrale Solaire AMANCE PV, sur le portail d'accueil de demandes de raccordement d'Enedis "raccordement-entreprise-enedis.fr".

L'implantation des panneaux de cette Centrale Solaire se fait au lieu dit des POIJETS - la Ferme de la GRANGEOTTE à AMANCE-70160.

L'implantation du Poste client de livraison se fait sur la commune de AMANCE (concession SICAE Est).

Raccordement installation photovoltaïque à AMANCE

Le point de raccordement au réseau existant se fait sur la commune de MENOUX (concession Enedis).

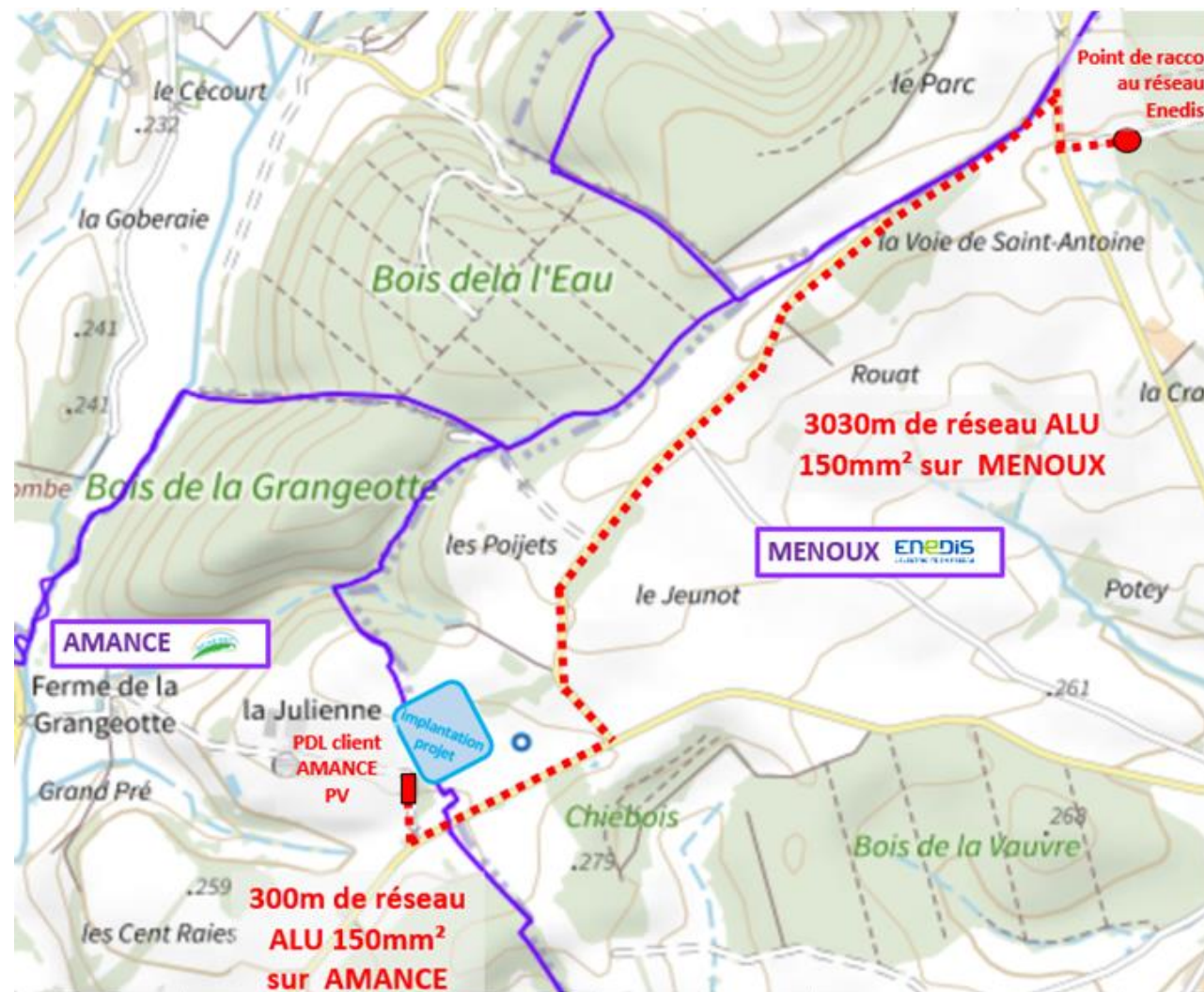
Ce raccordement nécessite la création d'un câble de 3330 m environ en 3 x 150 mm² ALU inséré par une armoire de coupure sur le départ du Réseau Public de Distribution HTA ST REMY-CONFLC1006 issu du Poste Source CONFLANS-CONFL.

- L'implantation du Poste client se fera sur la commune de AMANCE (concession SICAE Est).
- L'extension de réseau se fera sur 300 m sur la commune de AMANCE (concession SICAE Est) et 3030 m sur la commune de MENOUX (concession Enedis).
- La pose de l'armoire de coupure se fera sur la commune de MENOUX (concession Enedis).
- La remontée aéro souterraine pour piquage sur le réseau existant se fera sur la commune de MENOUX (concession Enedis).

Raccordement installation photovoltaïque à AMANCE

Les modalités de mise en œuvre et de la gestion, exploitation, maintenance ultérieure de ce raccordement par convention.

Il sera proposé au Bureau Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents qui y sont relatifs.



Convention transition énergétique SIED 70 - ENEDIS

Le Chapitre III du cahier des charges de la convention de concession signé avec Enedis et Edf porte sur les engagements environnementaux et sociétaux. Ces derniers sont portés sur plusieurs axes :

Article 15 — Mise à disposition de données pour accompagner la transition énergétique

Article 16 — Insertion des énergies renouvelables

Article 17 — Etudes d'impact sur les réseaux

Article 18 — Aménagement de l'espace urbain

Article 19 — Infrastructures de recharge de véhicules électriques

Article 20 — Déploiement des compteurs communicants

Article 21 — Maîtrise de la demande en électricité

Article 22 — Lutte contre la précarité énergétique

Article 23 — Territoires à énergie positive

Article 24 — Service de flexibilité local

Article 25 — Réseaux électriques intelligents

Article 26 — Responsabilité sociale et environnementale

Convention transition énergétique SIED 70 - ENEDIS

Il est proposé d'établir une convention de partenariat entre l'AODE et le concessionnaire afin de définir les modalités de travail sur certains de ces axes.

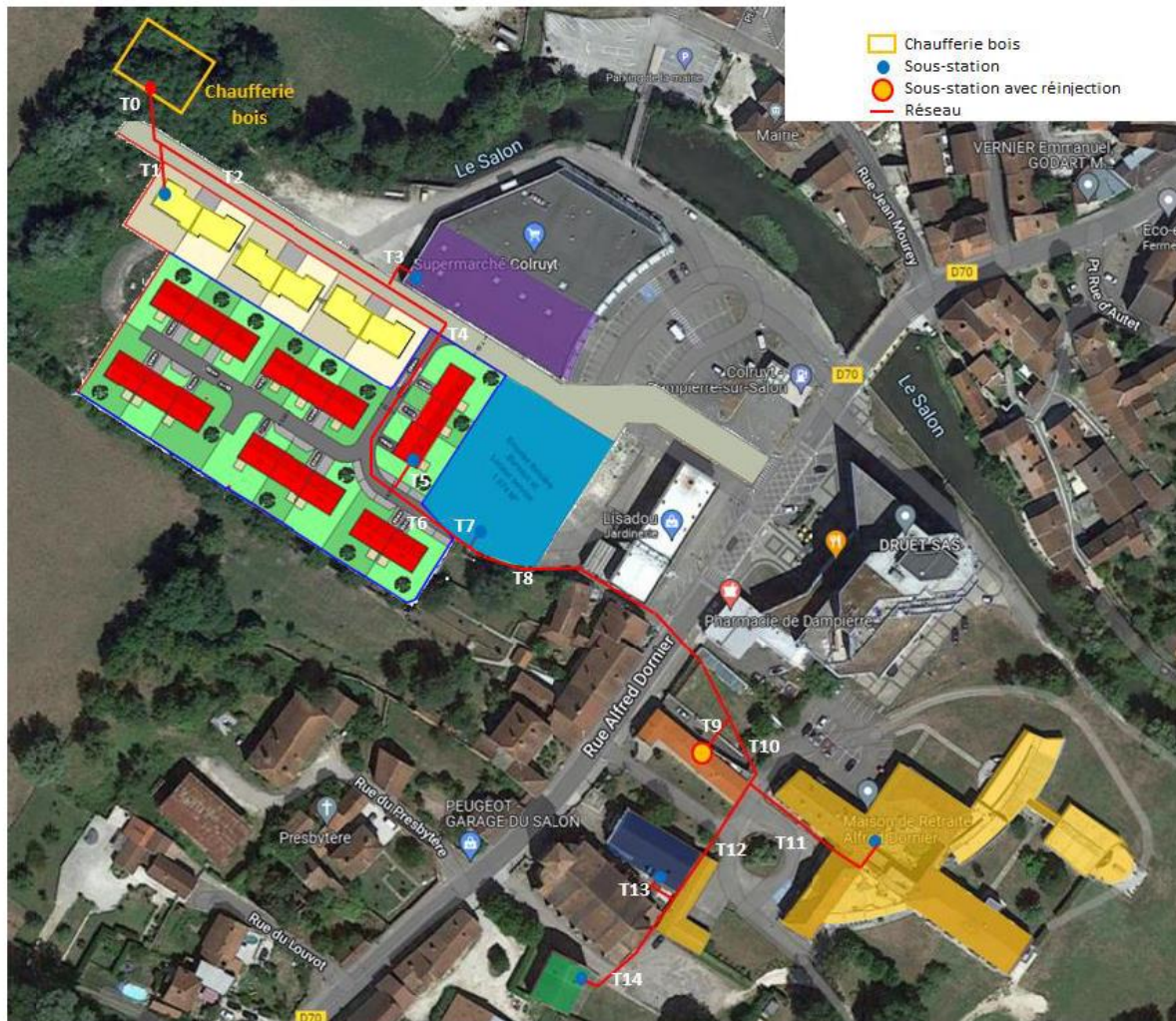
La convention de partenariat proposée d'une durée de 5 ans porte essentiellement sur :

- L'accompagnement de la transition énergétique par l'aide à une meilleure consommation ;
- Le développement et la planification de la production d'électricité renouvelable ;
- Le développement de la mobilité électrique.

Elle permet notamment au SIED 70 d'accéder à certaines données utiles pour les études de raccordement de consommateurs, de producteurs et d'IRVE.

Il sera proposé au Bureau Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents qui y sont relatifs.

Compétence « chaufferie bois » Dampierre-sur-Salon



Proposition de tracé (période de chauffe)

Par délibération du 30 janvier 2023, la commune de Dampierre-sur-Salon a demandé un transfert de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse.

Les bâtiments à desservir seraient : la gendarmerie et les logements, l'EHPAD, le cinéma, la maison des associations et le magasin Weldom.

Compétence « chaufferie bois » Dampierre-sur-Salon

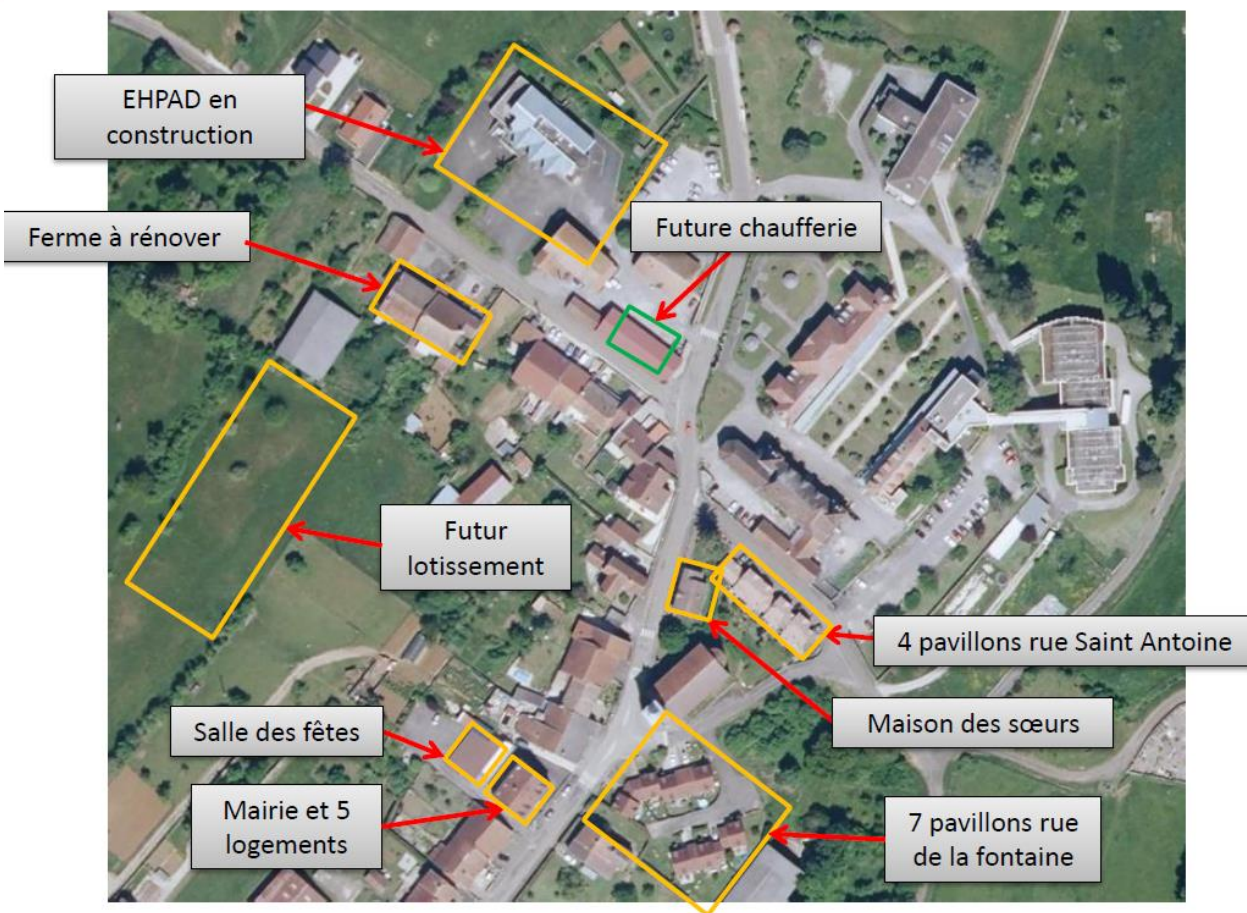
Les besoins estimés des bâtiments sont de 730 kW max pour 1326 MWh de consommation par an.

Au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 1 278 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

Compétence « chaufferie bois » Neurey-les-La Demie

Par délibération du 17 février 2023, la commune de Neurey-Les-La-Demie a demandé un transfert de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse.

Les bâtiments à desservir seraient : la Mairie, la ferme rénovée, le futur lotissement communal, les habitats individuels d'Habitat 70, la maison des sœurs et l'EHPAD en construction du GH70.



Compétence « chaufferie bois » Neurey-les-La Demie

Les besoins estimés des bâtiments sont de 695 kW max pour 1040 MWh de consommation par an.

Au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 1 200 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

Compétence « chaufferie bois » Champlitte



Par délibération du 16 mars 2023, la commune de Champlitte a demandé un transfert de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse.

Les bâtiments à desservir seraient :
l'EHPAD, la Mairie, la Maison France Service, le Pôle scolaire, la salle des fêtes, le Château.

Compétence « chaufferie bois » Champlitte

Les besoins estimés des bâtiments sont de 700 kW max pour 921 MWh de consommation par an.

Au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 1 400 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

Compétence « chaufferie bois »

Chaufferie	Densité de réseau (MWh/ml)
Scey-sur-Saône	1,17
Gy	1,78
Marnay	0,86
Gevigney et Mercey	1,13
Moimay	0,965
Coisevaux	0,84
Apremont	1,68
Dampierre sur Salon	2,7
Neurey Les La demie	2,2
Champlitte	1,5

Programmation travaux ENR

Désignation	Montant HT	Etat d'avancement						
		Etude de faisabilité	Consultation Moe	APS-APD	DCE	Consultation entreprises	Démarrage travaux	Fin des travaux
Centrale Hydro Pont sur l'ognon	1 400 000,00 €	07/01/2018	04/07/2022	03/02/2023	mai-24	juin-24	sept-24	16 mois plus tard
Chaufferie de Moimay	1 500 000,00 €	26/06/2017	14/04/2022	06/02/2023	mai-23	juin-23	oct-23	sept-24
Chaufferie de Gevigney	1 400 000,00 €	23/01/2021	02/09/2022	22/02/2023	sept-23	oct-23	janv-24	déc-24
Chaufferie de Coisevaux	430 000,00 €	09/05/2022	05/01/2023	avr-23	sept-23	oct-23	janv-24	sept-24
Chaufferie de Apremont	250 000,00 €	14/03/2022	05/01/2023	avr-23	sept-23	oct-23	janv-24	sept-24
Chaufferie de Dampierre/Salon	1 300 000,00 €	06/01/2023	transfert comité : 08/03/2023 - MO nov-23	févr-24	juin-24	juil-24	oct-24	sept-25
Chaufferie de Neurey-les-la-demie	1 200 000,00 €	16/03/2023	transfert comité : 08/03/2023 - MO nov-23	févr-24	juin-24	juil-24	oct-24	sept-25
Chaufferie de Champlitte	1 400 000,00 €	09/02/2023	transfert comité : 08/03/2023 - MO nov-23	févr-24	juin-24	juil-24	oct-24	sept-25
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul	1 600 000,00 €	24/02/2023	transfert de compétence ?					
Chaufferie de Lure	5 700 000,00 €	13/02/2023	transfert de compétence ?					
Chaufferie de Faverney	1 500 000,00 €	08/11/2022	transfert de compétence ?					
Chaufferie de Corre	700 000,00 €	16/12/2022	transfert de compétence ?					
Ombrières Siège Social	200 000,00 €	AMO lancée le 08/11/22		31/01/2023	juin-23			
Rénovation siège social décret tertiaire	??	visite le 06/12/22						
Eolien Montbozon (SEM)	études en année 2023							
PV Courchaton (SEM)			enquête publique en année 2023					
PV Arc-les-Gray	180 000,00 €	08/07/2022				mai-23		
PV Echenoz la Meline	37 000,00 €	16/05/2022				CAO le 16/03/22		juin-23
PV Vesoul maison des associations	77 000,00 €	07/11/2022				CAO le 16/03/22		sept-23
PV Colombe les Vesoul	50 000,00 €	08/07/2021				CAO le 16/11/22	sept-23	oct-23
PV Coisevaux	56 000,00 €	04/10/2022				CAO le 16/11/22	sept-23	oct-23
PV Francheville	32 000,00 €	27/07/2022				CAO le 08/03/23		déc-23
PV Lure	52 000,00 €	28/12/2022				CAO le 08/03/23		déc-23
PV Boulton	45 000,00 €	22/04/2022	transfert de compétence 19/05/2022			juin-23		déc-23
PV Preigney	30 000,00 €	18/11/2022	transfert de compétence 18/11/2022			juin-23		déc-23
PV Malans	30 000,00 €	17/05/2022	transfert de compétence 17/06/2022			sept-23		mars-24
PV Chargey-les-Gray	85 000,00 €	06/05/2022	transfert de compétence 05/07/2022			sept-23		mars-24
PV Perrouse	155 000,00 €	14/10/2022	transfert de compétence 30/11/2022			sept-23		mars-24
Total	19 409 000,00 €							

Programmation travaux ENR

Désignation	Montant HT	Echeancier				
		2023	2024	2025	2026	2027
Centrale Hydro Pont sur l'ognon	1 400 000,00 €	20 000,00 €	200 000,00 €	1 180 000,00 €		
Chaufferie de Moimay	1 500 000,00 €	300 000,00 €	1 200 000,00 €	- 960 000,00 €		
Chaufferie de Gevigney	1 400 000,00 €	200 000,00 €	1 200 000,00 €	- 924 000,00 €		
Chaufferie de Coisevaux	430 000,00 €	30 000,00 €	400 000,00 €	- 305 300,00 €		
Chaufferie de Apremont	250 000,00 €	50 000,00 €	200 000,00 €	- 165 000,00 €		
Chaufferie de Dampierre/Salon	1 300 000,00 €		300 000,00 €	1 000 000,00 €	- 780 000,00 €	
Chaufferie de Neurey-les-la-demie	1 200 000,00 €		200 000,00 €	1 000 000,00 €	- 720 000,00 €	
Chaufferie de Champlitte	1 400 000,00 €		400 000,00 €	1 000 000,00 €	- 840 000,00 €	
Chaufferie de Lure	5 700 000,00 €			?	??	???
Chaufferie de Faverney	1 500 000,00 €			?	??	???
Chaufferie de Corre	700 000,00 €			?	??	???
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul	1 600 000,00 €		?	??	???	
Ombrières Siège Social	200 000,00 €	200 000,00 €				
Rénovation siège social décret tertiaire			?	??		
Station GNV Luxeuil (abandonné)						
PV Courchaton (CCA)			155 000,00 €			
SEM Côte d'or (capital)				200 000,00 €		
Eolien Montbozon			60 000,00 €			
PV Arc les Gray	180 000,00 €	180 000,00 €				
Autres projets PV		220 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Total	18 760 000,00 €	1 200 000,00 €	4 615 000,00 €	2 325 700,00 €	- 2 040 000,00 €	300 000,00 €

Projet éolien Vent des 3 Bois

- Le Projet éolien continue avec désormais 2 communes : Avilley et Montbozon.
- Pour mémoire, les estimations de dépenses pour les premières études s'établissaient à 60 000 € pour le SIED 70.
- COPIL : chaque commune dispose de 2 membres +
 - 2 membres pour la SEM EnR CITOYENNE
 - 1 membre pour la SEM SIPEnR
 - 1 membre pour le SIED 70

Une convention de partenariat sera proposée au prochain comité syndical.

Activité SEM

→ La SEM Côte d'Or Energie souhaite rentrer au capital de différentes sociétés et sollicite l'accord du SIED 70, un de ces actionnaires.

→

Avis du Bureau Syndical

Les résultats financiers 2022

Désignation du budget	Fonctionnement en €			Investissement en €			Résultat global en €	Pour mémoire Résultat global 2021
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
Principal	5 001 701,70	13 352 056,36	8 350 354,66	18 050 087,40	14 999 240,00	-3 050 847,40	5 299 507,26	8 817 831,07

→ Le résultat du budget principal est à compléter afin de tenir compte des Restes à Réaliser (RAR) qui s'établissent ainsi :

Dépenses : 7 815 864,31 €
Recettes : 5 047 680,72 €
Solde : -2 768 183,59 €

→ Compte tenu des sommes en jeu, les rattachements de charges et de recettes en fonctionnement ne sont pas pratiqués.

Les résultats financiers 2022

Fonctionnement du budget principal

Le Compte administratif du budget principal se caractérise par :

→ ***en fonctionnement (dépenses) :***

- une augmentation des charges à caractère générale de près de 40 k€ (+ 100 %), essentiellement due à l'augmentation de la consommation électrique des bornes de recharge (consécutive à l'augmentation de leur fréquentation).
- une augmentation de 25 % (+246 k€) des charges de personnel en lien avec les recrutements opérés par le syndicat et l'augmentation du point d'indice.
- une faible variation des charges de gestion courante et des charges exceptionnelles.

Les résultats financiers 2022

Fonctionnement du budget principal

→ **en fonctionnement (recettes) :**

- une augmentation des remboursements de personnel des budgets annexes (en lien avec l'augmentation de leur activité) de l'ordre de 30 % (+ 38 k€).
- une diminution des rentrées de la taxe sur l'électricité (-400 k€, 15%) : on retrouve le niveau des années précédentes.
- une augmentation des produits de gestion courante (loyers de locataires pour près de 70 k€) et des produits exceptionnels (vente de CEE essentiellement pour près de 300 k€).

Les résultats financiers 2022

Investissement du budget principal

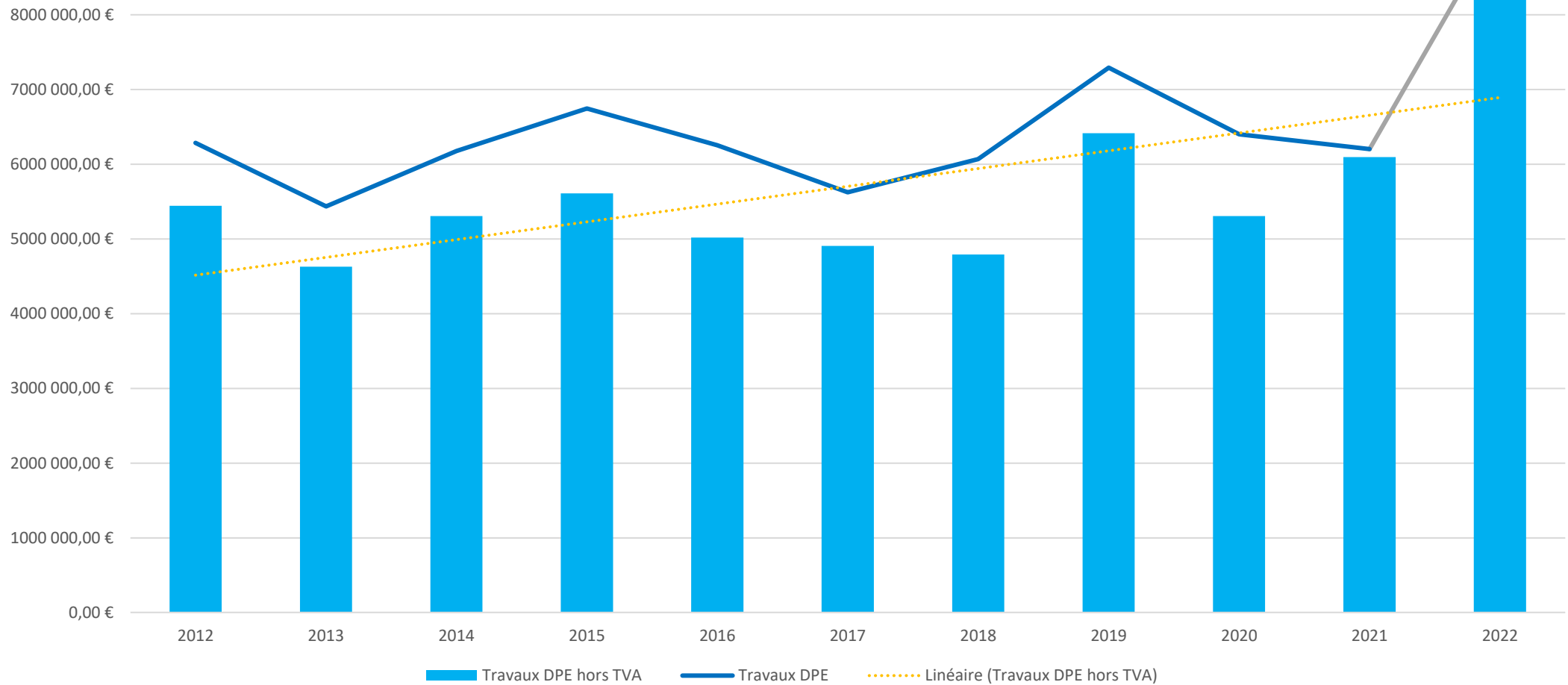
→ **en investissement :**

- des dépenses réelles d'investissement en forte hausse de l'ordre de 17 % (+ 2,1 M€), dues aux augmentations des subventions distribuées aux communes (+ 600 k€), et des travaux sur les réseaux (+3,4M€), résultat des décisions prises de relancer l'économie après le confinement.
- des recettes réelles en légère augmentation (+ 1,2 M€) en raison des remboursements décalés des opérations sous mandats.
- ce résultat est à compléter avec un solde négatif des restes à réaliser de – 2,7 M€.

Les résultats financiers 2022

Investissement du budget principal

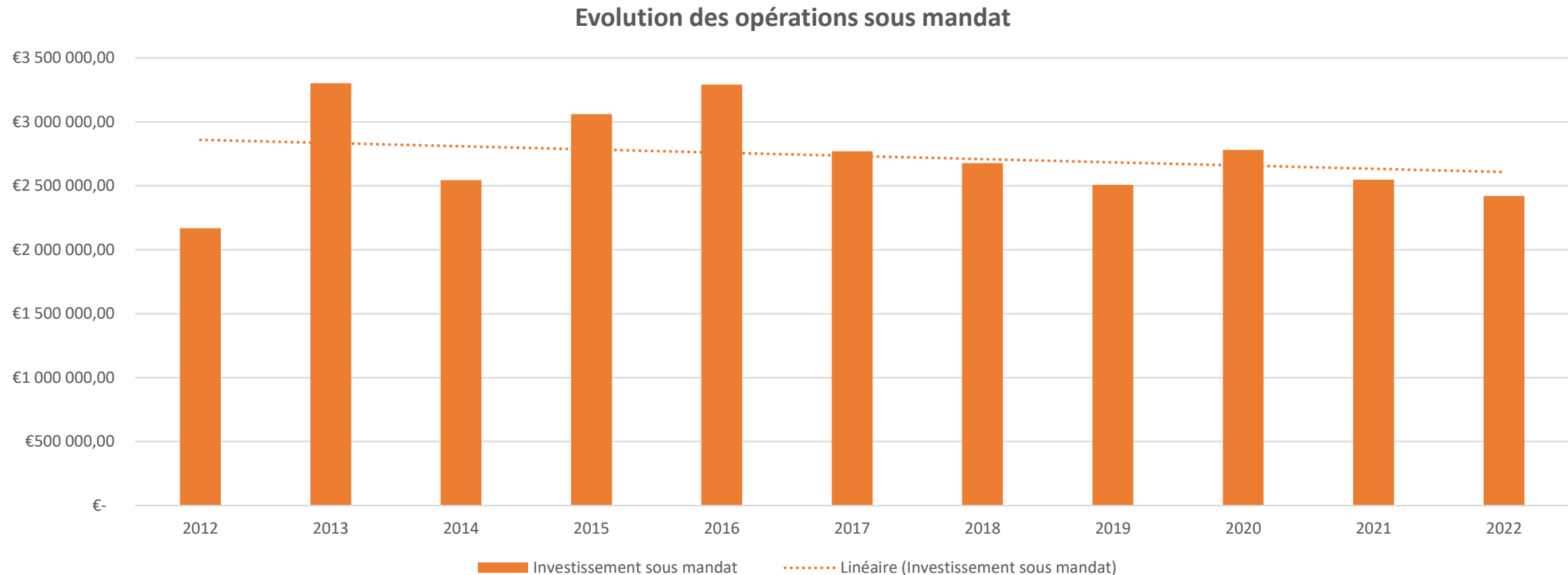
Évolution des travaux sur le réseau d'électricité (DPE) :



Les résultats financiers 2022

Investissement du budget principal

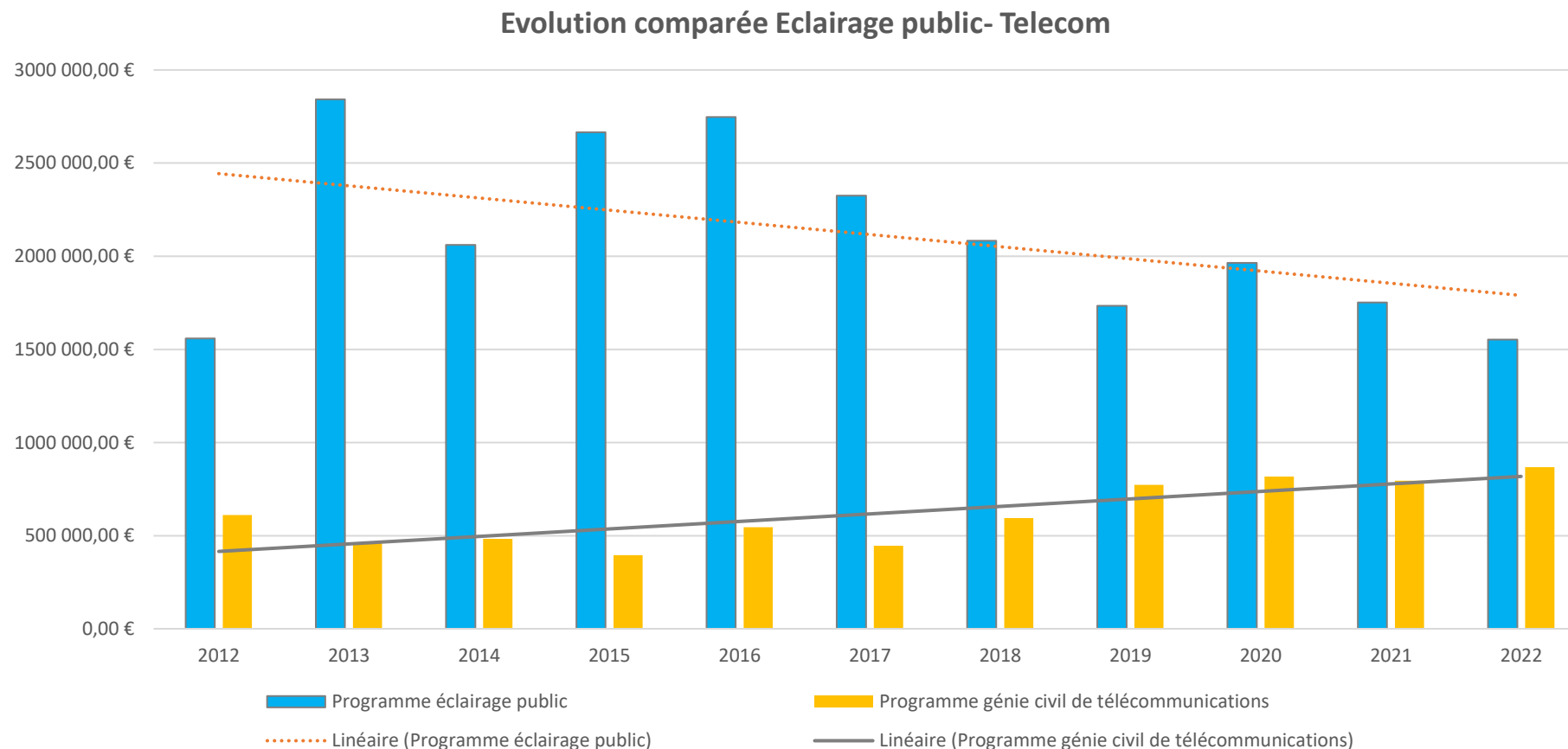
→ **Évolution des travaux sous mandat (éclairage public+ télécom) :**



Les résultats financiers 2022

Investissement du budget principal

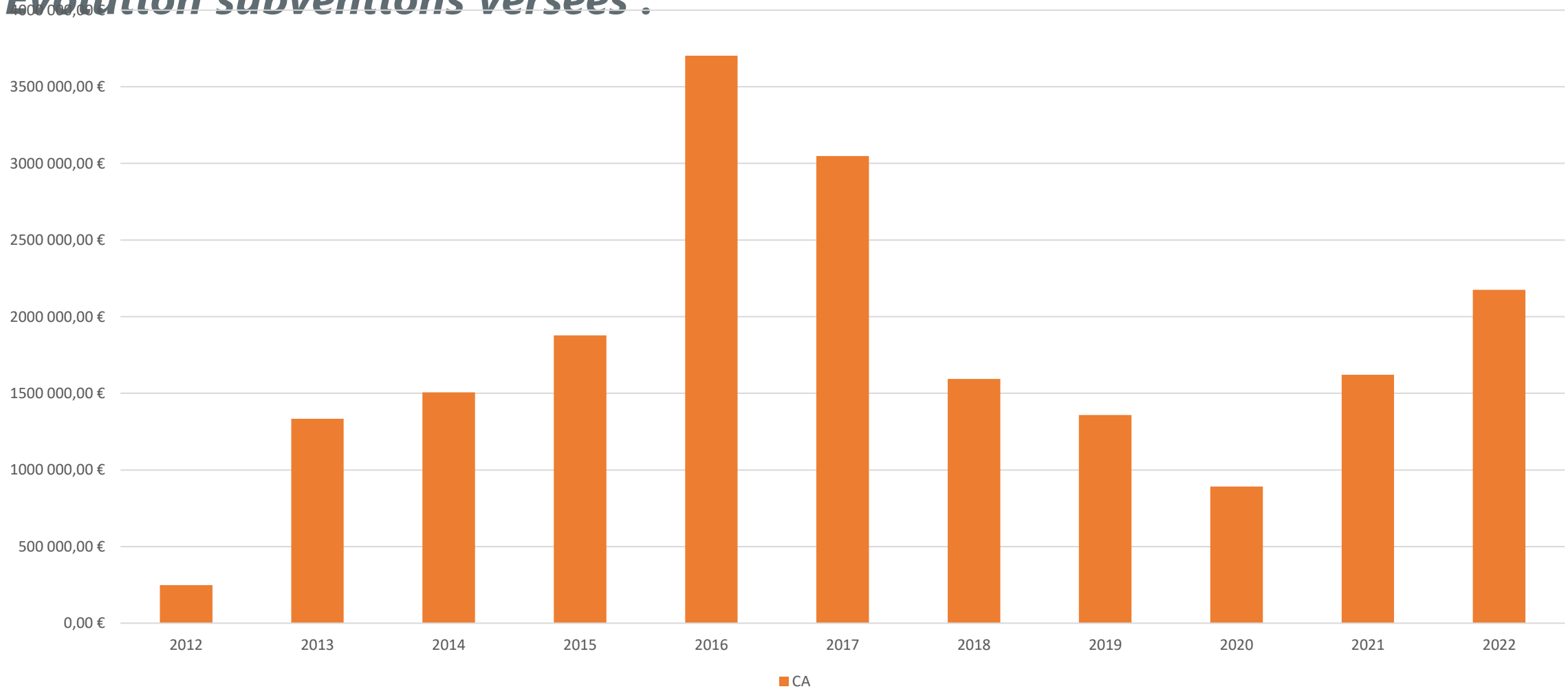
→ **Évolution des travaux sous mandat (éclairage public et télécom) :**



Les résultats financiers 2022

Investissement du budget principal

Évolution subventions versées :

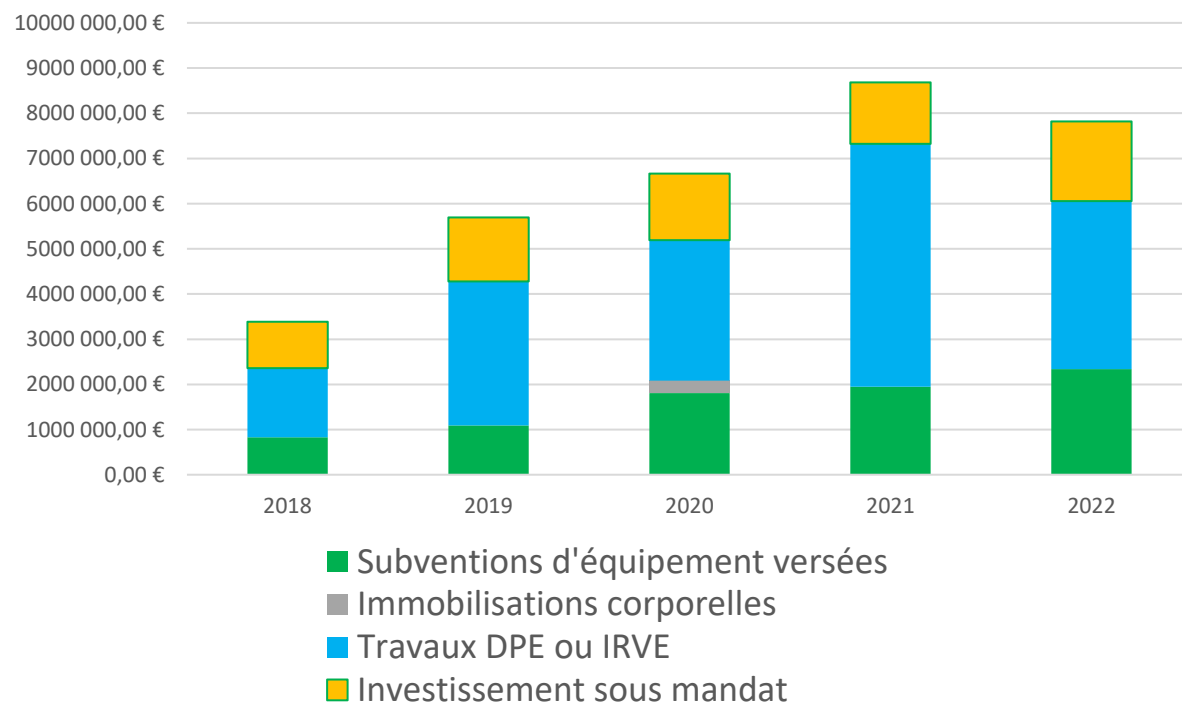


Les résultats financiers 2022

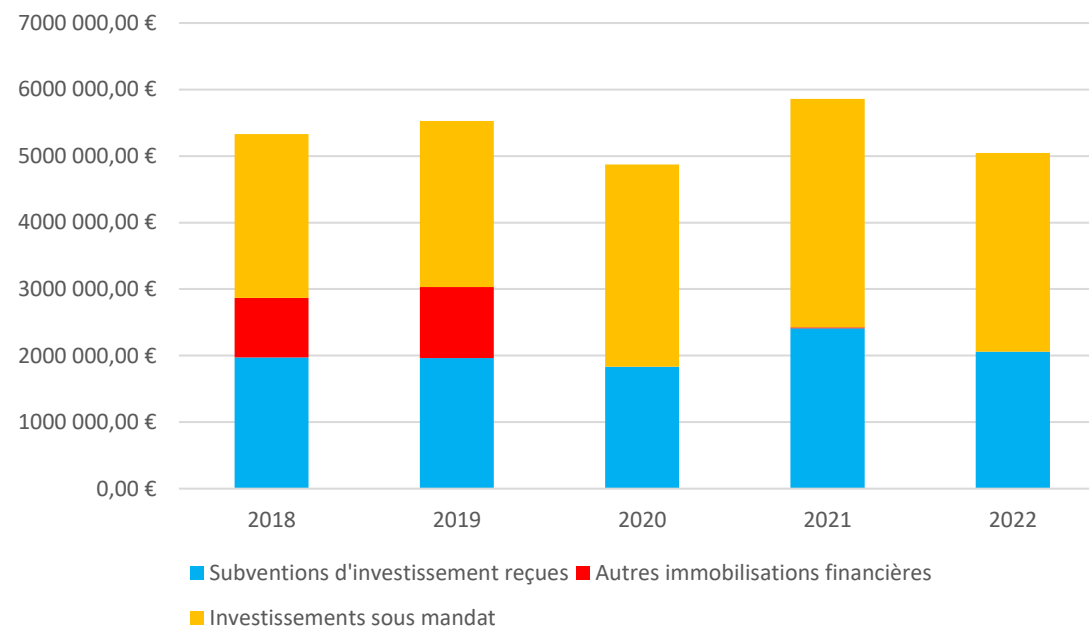
Investissement du budget principal

→ **Évolution des restes à réaliser :**

DEPENSES



Recettes



Avis du Bureau Syndical

Les résultats financiers 2022

Désignation du budget annexe	Exploitation en €			Investissement en €			Résultat global en €	Pour mémoire Résultat global 2021
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
Conseil	72 741,94	30 000,00	-42 741,94	0	0	0	-42 741,94	-23 739,36
Prestations de services	279 488,13	225 468,64	-54 019,49	0	0	0	-54 019,49	-58 274,08
Chaufferie de Scey	207 124,63	131 041,66	-76 082,97	43 363,99	50 626,44	7 262,45	-68 820,52	-19 704,37
Chaufferie de Gy	68 954,72	66 038,15 €	-2 916,57	22 173,38	34 429,12	12 255,74	9 339,17	10 891,61
Chaufferie de Marnay	204 510,89	157 439,12	-47 071,77	53 278,87	58 211,03	4 932,16	-42 139,61	-9 201,07
Production électrique renouvelable	65 165,10	1 518,00	-63 647,10	114 805,37	180 462,29	65 656,92	2 009,82	2 215,41
IRVE				265 775	0	-265 775	-265 775	

Les résultats financiers 2022

Budgets annexes

budget conseil et prestations de services :

- on constate :

une augmentation des volumes de ces budgets en lien avec l'augmentation des demandes d'audits énergétiques (offerts par le syndicat contre adhésion au service CEP), l'assistance à maîtrise d'ouvrage offerte également pour la MDE et les projets de chaufferie bois.

- un déficit de ces budgets, dû au temps nécessaire pour obtenir le versement des subventions attendues.

Les résultats financiers 2022

Budgets annexes

Budgets chaufferies :

Scey sur Saône :

On constate un fort déficit en exploitation (- 76 082,97 €) en raison de problèmes structurels liés à l'âge de la chaudière (automate de régulation) et l'impossibilité de fonctionner au bois pendant une longue période.

Gy :

Une exploitation en léger déficit et un investissement en excédent.

Marnay :

Un déficit conséquent d'exploitation en raison de travaux importants de réparation importants.

Les résultats financiers 2022

Budgets annexes

→ **Budget production électrique renouvelable :**

Un fort déficit d'exploitation liés aux dépenses réalisées en interne pour les études d'opportunité et de faisabilité réalisées à la demande des communes.

Les premiers investissements liés à plusieurs toitures sur domaine communal et aux études de faisabilité de la centrale hydro électrique de Pont sur l'Ognon.

→ **Budget IRVE :**

Ce compte administratif acte des premières dépenses d'investissement liées à la mise en place de bornes rapides sur le département.

Avis du Bureau Syndical

Les résultats financiers 2022

Affectation de résultat

Budget	Résultats de clôture		Propositions d'affectations				
	Fonctionnement ou exploitation	Investissement	Couverture des besoins de financement en investissement	Reprise en excédent de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en déficit de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en excédent d'investissement	Reprise en déficit d'investissement
Principal	8 350 354,66 €	-3 050 847,40 €	5 819 030,99 €	2 531 323,67 €	/	/	3 050 847,40 €
Conseil	-42 741,94 €	0,00 €	/	/	42 741,94 €	/	/
Prestations de services	-54 019,49 €	0,00 €	/	/	54 019,49 €	/	/
Chaufferie Scey	-76 082,97 €	7 262,45 €	/	/	76 082,97 €	7 262,45 €	
Chaufferie Gy	-2 916,57 €	12 255,74 €	/	/	2 916,57 €	12 255,74 €	/
Chaufferie Marnay	-47 071,77 €	4 932,16 €	/	/	47 071,77 €	4 932,16 €	/
Production électrique renouvelable	-63 647,10 €	65 656,92 €	/	/	63 647,10 €	65 656,92 €	/
IRVE	0,00 €	-265 775,00 €	/	/	/	/	265 775,00 €

Le budget primitif 2023

Généralités

Le budget principal repose principalement sur les recettes suivantes :

- TCFE (Taxe sur la Consommation d'Electricité)
- Redevances de concession
- PCT (Part Couverte par les Tarifs)
- les aides du FACÉ
- les contributions des demandeurs
- l'excédent global de clôture

Le budget primitif 2023

Recettes

- Avec la fixation par l'Etat du taux de TCFE à son maximum en 2023, à défaut de trouver d'autres sources de financement, le Syndicat ne peut plus agir que sur les contributions des demandeurs pour moduler ses recettes.
- Les prévisions de recettes partent sur le principe du maintien des recettes perçues en 2022 (avec un surplus de la TCFE en raison d'un décalage dans les versements).
- Afin d'arriver à l'équilibre, l'excédent global de clôture est fortement mis à contribution pour la 3^{ème} année consécutive.
- Les nouvelles activités payantes du SIED 70 (maintenance éclairage public, IRVE) désormais tracées dans les budgets annexes font apparaître de fortes contributions du Budget principal.

Le budget primitif 2023

Dépenses

Les dépenses concernent essentiellement :

- les rémunérations du personnel
- les charges générales liées au bon fonctionnement des services
- les investissements sur les réseaux d'électricité, les contributions aux budgets annexes, les opérations sous mandat (EP et télécom) et les subventions
- les immobilisations corporelles (véhicules, bâtiments, informatique , ...)
- les prêts aux budgets annexes pour le développement des EnR, les IRVE
- les premières dépenses liées aux constructions de chaufferies

Le budget primitif 2023

Dépenses

- **les rémunérations du personnel** sont prévues à la hausse et tiennent compte d'une éventuelle hausse du point d'indice en 2023.
- **les charges générales** sont vues à la baisse avec la fin de l'entretien du bâtiment de Vaivre et surtout la prise en compte des frais de fonctionnement des bornes dans le budget annexe IRVE.
- **les travaux d'investissement** sur les réseaux d'électricité sont ramenés à un niveau plus en adéquation avec les capacités du syndicat avec une dotation, pour les demandes de dissimulation, de 750 k€ sur fonds propres.

Le budget primitif 2023

Dépenses

- **les immobilisations corporelles** prévoient quelques travaux d'isolation et d'économie d'énergie sur le siège social.
- **les prêts aux budgets annexes pour le développement des EnR** sont également vus à la hausse, avec des projets concrets en voie de réalisation (PV, extension chaufferies bois).
- **les subventions** arrivent à un niveau exceptionnellement élevé en prenant en compte les opérations déjà engagées et l'accompagnement du Fonds Vert.
- **les travaux sous mandats** sont prévus en légère hausse compte tenu des aides du Fonds vert.

Le budget primitif 2023

Généralités

Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute (CAF-IAF)	4 198 280	4 077 883	3 081 156	2 820 172	2 814 602	2 471 420	2 391 406

L'Epargne Brute, aussi appelée, Capacité d'Auto-Financement est l'excédent de ressources dégagé par le SIED 70 au cours d'un exercice pour lui permettre de financer ses investissements. La CAF est en baisse constante depuis 2017, mais contenue.

En effet depuis 2019, la redevance R2 est comptabilisée en investissement et non plus en fonctionnement, ce qui impacte, à recettes constantes, la capacité d'auto-financement, soit environ 1 million d'euros par an. Nous pouvons considérer qu'elle est stable depuis 2017 et que l'augmentation de la masse salariale (+80% depuis 2019), nécessaire pour faire face à notre croissance, est compensée par nos ressources propres, notamment, par la répartition des charges salariales sur les budgets annexes, en augmentation de 145 % depuis 2017.

Toutefois, certains de ces budgets annexes nécessitent une subvention du budget syndical pour fonctionner en raison de la gratuité de nombreux services offerts par le SIED 70.

Le budget primitif 2023

Le budget principal

Le budget principal 2023 se présente ainsi :

→ en fonctionnement :

Dépenses : 9 565 274,16 €

Recettes : 10 811 353,58 €

→ en investissement :

Dépenses : 21 906 497,40 € (+RAR : 2 768 183,59 €)

Recettes : 24 674 680,99 €

Avis du Bureau Syndical

Le budget primitif 2023

Les budgets annexes

- **Le Budget « Conseil »** intègre les dépenses liées aux activités de Conseil (CEP, CFP, économe de flux) couvertes en partie par un rattrapage du financement ADEME. L'équilibre du budget nécessitera une contribution du budget principal cette année.
- **Le Budget « Prestation de service »** prévoit un nombre d'audits équivalent à celui de l'année passée (auxquels s'ajoutent ceux déjà engagés l'an dernier) et des frais de personnel en augmentation pour l'accompagnement (offert) de ces audits, des projets de maîtrise de l'énergie et des études de faisabilité bois. Il intègre désormais l'activité de maintenance éclairage public, estimée déficitaire les premières années compte tenu des tarifs proposés.

Le budget primitif 2023

Les budgets annexes

- **Le budget de la « chaufferie de Scey »** prévoit des extensions vers la médiathèque et echosystem.
- **Le budget de la « chaufferie de Gy »** prévoit, à nouveau, le raccordement de l'EHPAD à proximité.
- **Le Budget de la « chaufferie de Marnay »** ne prévoit pas d'investissement conséquent.

Le budget primitif 2023

Les budgets annexes

- **Le budget « production électrique renouvelable »** prévoit la construction de centrales photovoltaïques à Arc les Gray (recyclerie), Colombe les Vesoul, Franchevelle, Preigney, Lure, Coisevaux.
- **Le Budget IRVE** prévoit l'investissement dans 10 bornes de charge rapide et les premières recettes liées à la fin de la gratuité des bornes.

Le budget primitif 2023

Les budgets annexes

- Les investissements des budgets annexes sont financés par des prêts du budget principal remboursés sur 20 ans ou des prêts bancaire.
- Il est rappelé qu'en l'absence de bénéfices générés (pour des raisons fiscales), la trésorerie des budgets annexes nécessite chaque année des avances de trésorerie du budget principal.

Avis du Bureau Syndical

Agenda

Samedi 18 mars 2023 : Comité syndical - Présentation des nouveaux locaux- Ateliers

Samedi 25 mars 2023 : Comité Syndical (si absence de quorum) – Espace 70

A prévoir :

CCSPL : Modifications tarifs IRVE et Chaufferies

Questions diverses

- AAP ADEME 2030 : L'ADEME a lancé un appel à projets pour l'installation de super chargeurs.
- Le SIED 70 s'est prépositionné dans le cadre d'un groupement (mini 50 points de charges) avec d'autres syndicats pour l'installation de 5 super chargeurs (coût unitaire : 300 000 € HT environ)
- Les syndicats devront se positionner au cours de l'année 2023 pour un dépôt de dossier.
- Il est proposé de repositionner à 1 site (Vesoul) et de réviser (éventuellement) cette position une fois les premiers bilans de nos bornes rapides connus.

Questions diverses

- Une 4ème CEP a été recrutée (arrivée prévue de Camille CHARPENTIER au 4 avril 2023 au plus tard).
- Le jury de recrutement d'un(e) secrétaire technique (emploi temporaire d'un an maximum) a permis de retenir Irène PELLETIER (arrivée prévue le 4 avril si accord du Comité).
- Le recrutement d'un chargé de secteur a permis de retenir Mathieu VEDRENNE (arrivée prévue le 1^{er} juillet 2023).

Syndicat Intercommunal d'Énergie Du Département de la Haute-Saône

 **1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL**

 **Tél : 03 84 77 00 00**

 **E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : www.sied70.fr**

